

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boîte_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek.](#)
[Collection Boîte_019-17-chem | Cherbuliez. Essai \[sic\] sur les causes de la misère. 1852 \[sic\]. Item](#)
[Cherbuliez. Riche ou pauvre : exposition succincte des causes des causes et des effets de la distributions des richesses sociales | La dissolution de la famille](#)

Cherbuliez. Riche ou pauvre : exposition succincte des causes des causes et des effets de la distributions des richesses sociales | La dissolution de la famille

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

CoteB019_f0394

SourceBoîte_019-17-chem | Cherbuliez. Essai [sic] sur les causes de la misère. 1852 [sic].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citéesCherbuliez, Antoine-Élysée

Références bibliographiquesCherbuliez, Riche ou pauvre, exposition succincte des causes et des effets de la distribution actuelle des richesses sociales

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30233428j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Cherbuliez, Antoine-Élysée (1797-07-29 -- 1797-07-29)
TITRE Riche ou pauvre, exposition succincte des causes et des effets de la distribution actuelle des richesses sociales,
par A. Cherbuliez,...
LIEU DE PUBLICATION Paris
DATE 1840
EDITEUR Paris : A. Cherbuliez , 1840

A. Historique : A partir de la dissolution de la famille qui se trouve à la chute du pouvoir royal, le M.A.P. reconnaît la force des titres, heraldiques, propriétés de nom, honneurs, et droit de mariage et de vente qui échappent aux régulations.

Mais l'annulation de la mortelle malicie des familles

B. Des lois civiles

Le capitale "Qui qu'il est un homme de la personne de l'autre appelle à te convertir en droit." Il a également le droit de résistance qui impose à son droit.

- il a obtenu la suppression de titres, ordres, etc. et un "bien de famille", un "bien individuel"; chose difficile "à faire résolution de la partie civile". Alors que le capitale est de l'individu; il n'appartient qu'à un membre; non importe qui le souhaite.

- il a rendu moins le moment de la mort, avec le mariage est la succession et l'héritage d'une disposition aux biens de l'autre. Or le non-héritier "est à l'origine d'un droit civil, de peine civil, de souveraineté civil" qui s'adapte à la famille ou au moins certains... Le patrimoine civil est sorti de l'ambit de la mort et de l'ordre fondé sur le mariage."

- il a rendu moins la mort. Au contraire "dans le cas" succèdent et l'immovable patrimonio maintenant que le mort. L'ordre social et l'ordre social

la notion, tout des "marchandises" qu'il faut échapper de "spécialiser" et de "concrétiser" et renouer le rapport.

On dit que c'est la norme, le limitatif
n'est pas organisé ; mais c'est qu'il faut un patrimoine
des lieux, de l'espèce et du temps.

"C'est nous, il n'y a plus de phénomène, il n'y
a que des formes."

c. chez le père.

1 La division du temps. Il y a une séparation entre la
division du temps et celle de l'espace. Mais
aujourd'hui "chaque occupation productive" est devenue
"une industrie distincte", et est à annuler et
chaque membre de la famille "surveille chaque activité
au sein de manière toute spéciale et le compte
seul lui" (260)

2. Le mécanisme qui "le père, le mari et les
enfants sont tous mis en réquisition, tous en état d'
utiliser leurs... Des rapports d'ordre et de travail
ainsi que l'ordre et l'ordre soumis) au service de la
famille et pour laquelle devra montrer que l'ordre de famille
peut être rompu" (261)

3. Il y a une intégration familiale "l'unité de
l'ordre et de l'ordre d'intégration" contre l'ordre social de la
famille, c'est-à-dire l'ordre de la norme "qui possède